



ADMINISTRATION COMMUNALE DE TANDEL
Secrétariat Bastendorf
6, Hauptstrooss
L-9350 BASTENDORF
Tél : 803803-220 Email : secretariat@tandel.lu

AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et de développement urbain

Approbation du règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites (RBVS)

Conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que

le conseil communal de la commune de Tandel a approuvé en sa séance du 8 janvier 2024 le nouveau **règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites (RBVS)** de la commune de Tandel

Le règlement est déposé au secrétariat communal à la maison communale à Bastendorf pour consultation, de même que sur le site internet communal www.tandel.lu, et devient obligatoire trois jours après sa publication par voie d'affiche dans la commune de Tandel.

L'affichage a lieu le 19 février 2024. Le règlement dont question ci-dessus entre en vigueur le 23 février 2024.

Bastendorf, le 19 février 2024

le collège des bourgmestre et échevins

Gils Carole

Schmit Frank

Roeder Marc

